

Culture : quelles coopérations ?

Le 29 novembre, Nathalie Sarrabezolles, vice-présidente du Conseil général, et Solange Creignou, conseillère générale déléguée à la Culture, ont réuni à la Maison du Département, à Quimper, un peu plus de 150 acteurs du monde de la culture (élus et responsables associatifs) pour débattre des coopérations culturelles sur les territoires. « Cette journée avait pour sous-titre quels enjeux, quels outils ? », rappelle l'élue de Saint-Thégonnec.

Les ateliers étaient destinés à montrer comment, à partir d'exemples concrets, en Ardèche, en Gironde et dans le pays de Redon, les coopérations culturelles pouvaient créer des dynamiques sur les territoires.

Les enjeux sont connus de tous. « Nous traversons une période de crise et de réduction des subventions publiques. Mais le Conseil général du Finistère a souhaité conserver son budget culturel ». D'autant que « le Finistère est reconnu pour la richesse et la diversité de son offre culturelle et artistique », se félicite Pierre Maille. En 2000, le Conseil général ne soutenait que 10 salles de spectacles. Aujourd'hui, il y en a 47.

Les politiques d'aides aux associations culturelles se sont mises en place il y a environ dix ans. Il était par conséquent logique de tirer un bilan, afin de vérifier ce qui fonctionne, ce qui mérite d'être amélioré ou modifié et d'expliquer les ambitions du Conseil général du Finistère dans le domaine de la culture. « Nous avons mis en place des réseaux départementaux qui peuvent aider les associations », explique Solange Creignou. « Il est

important que les responsables associatifs les connaissent et puissent faire appel à eux s'ils en ont besoin. » D'ailleurs, ces réseaux se sont souvent mis en place suite à des initiatives que le Département a accompagnées.

Comme le veut la majorité du Conseil général, cette évaluation se fait dans la transparence, avec les acteurs du monde culturel qui sont les premiers concernés.

« Il est important de favoriser les coopérations », explique Solange Creignou. « Nous ne voulons rien imposer mais nous voulons montrer ce qui peut se faire. » L'enjeu n'est pas uniquement financier même s'il faut, en période de rigueur budgétaire, être particulièrement attentif à l'usage de l'argent public.



Solange Creignou, déléguée à la Culture

Il s'agit aussi de mettre en place des coopérations qui permettent d'ouvrir de nouveaux horizons. On peut notamment citer l'exemple des musées qui, en se regroupant, peuvent travailler en bonne intelligence.

Le Conseil général, soucieux d'anticiper les mutations territoriales, entend accompagner les acteurs culturels dans des expériences innovantes, pour contribuer à élargir et à diversifier les publics. 🍷

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 6/12/2012



Dossier de la semaine

La bataille de l'emploi



Vie de la Fédération

Élections locales :
ce qui change en 2014



Interview

Ne pas désespérer
les criées

Avec Isabelle Thomas

Vers la paix

Le vote de l'Assemblée générale des Nations-Unies du 29 novembre faisant de la Palestine un État observateur à l'ONU, constitue un pas important dans la résolution du conflit israélo-palestinien. Il ne s'agit pas encore de la reconnaissance de plein droit mais on s'en approche. 139 États se sont prononcés en faveur de cette proposition.

La France, conformément aux engagements pris par François Hollande, a bien sûr voté en faveur de ce statut. Ce vote constitue une étape vers la création de deux États vivant en paix et en sécurité.

Maintenant, les négociations directes entre Israël et l'autorité palestinienne doivent reprendre au plus vite de manière à trouver les moyens d'une cohabitation pacifique au Proche-Orient. La France, amie d'Israël et de la Palestine, contribuera à trouver les termes d'un accord qui doit permettre une paix durable dans cette région.

Pour l'emploi



Le Conseil fédéral, à l'issue du débat sur l'emploi, a voté une résolution dans laquelle les socialistes du Finistère rappellent que la lutte contre le chômage est leur priorité. «Après les victoires de François Hollande et de nos candidats aux Législatives, les socialistes finistériens sont conscients de leurs responsabilités particulières. (...)

Après un été dur avec la situation du groupe Doux, après la tempête traversée par la Brittany Ferries, les socialistes se sont de nouveau mobilisés auprès des salariés de Boutef-Nicolas pour manifester leur soutien à ceux qui ont investi leur vie dans leur outil de production ou dans leur travail.

Nous serons toujours présents pour rappeler les obligations sociales et territoriales de ceux qui privilégient leurs intérêts personnels à la vie des agriculteurs, des salariés, des communes.

Nous souhaitons porter et concrétiser dans notre territoire l'action gouvernementale, rétablir le dialogue social dans les entreprises alors que les emblématiques lois Auroux ont 30 ans cette année.

Le droit préférentiel de rachat par les salariés qui veulent reprendre leur entreprise est une piste que nous préconisons.

Parallèlement, il est urgent de mettre en œuvre notre programme de lutte contre les licenciements économiques abusifs. Lors d'un plan social, les salariés doivent pouvoir contester le motif économique devant le tribunal afin de pouvoir lutter contre la casse d'outils industriels viables.

Nous tenons aussi à affirmer que l'un des premiers remparts face au chômage est la qualification. La Fédération du Parti Socialiste appelle les collectivités locales et l'ensemble des employeurs à s'impliquer activement dans le nouveau dispositif «emplois d'avenir» pour les jeunes.

40 ans après la loi sur l'égalité salariale, nous demandons que les sanctions prévues par la loi soient rendues efficaces et que tout soit mis en œuvre pour que les temps partiels ne soient pas une fatalité.

Nous voulons favoriser une économie responsable socialement et un nouvel essor vert et bleu pour le Finistère.»

Le texte intégral du vœu est en ligne sur www.ps29.org

La bataille de l'emploi

A l'invitation de la Fédération, Albert Billon, animateur territorial du pays de Cornouaille à la direction départementale du travail, a brossé un tableau de la situation de l'emploi dans le Finistère devant le conseil fédéral du PS, le 26 novembre.



Des inquiétudes, mais aussi de l'espoir

Le Finistère est un département un peu atypique en matière d'emploi. Pendant un certain temps, il a mieux résisté à la crise que le reste du pays. En 2008, grâce à son tissu de PME, les baisses d'emploi ne se sont pas fait sentir aussi lourdement qu'ailleurs. La filière automobile est moins développée à la pointe de la Bretagne que dans la région de Rennes, notamment.

Cependant, depuis le début de l'année 2011, la hausse du chômage est continue dans le département. Depuis cinq trimestres le nombre de demandeurs d'emploi augmente. Le taux de chômeurs est de 8,9% dans le Finistère alors qu'il s'établit à 8,6% en Bretagne et 9,7% en France. «Le chômage est un flux», a rappelé Albert Billon. Cela signifie que, lorsqu'on évoque le chiffre de 38 123 chômeurs, en réalité, plus de 100 000 personnes ont été concernées par le chômage. Or, depuis plusieurs mois, le nombre des offres s'effondre. Pôle emploi, qui représente environ 25% du marché ne présente que 2 700 offres soit une chute de près de 34% en quelques mois.

Plusieurs explications peuvent être avancées. D'abord les difficultés du groupe Doux et les menaces qui pèsent sur la filière viande. Ensuite, le secteur du BTP souffre aussi. Même si les entreprises sont de taille modeste, les faillites sont nombreuses. Enfin, et c'est important dans le Finistère, la saison touristique 2012 n'a pas été aussi bonne.

Cependant, les raisons d'espérer existent et il faut les mettre en avant. Dans l'agro-alimentaire, la plasturgie ou les services, des entreprises du Finistère se développent, investissent, exportent et créent de l'emploi.

Pour répondre au défi du chômage, le gouvernement va mettre en place deux outils spécifiques : le contrat de génération et les emplois d'avenir, destinés à la fois aux jeunes et aux seniors.

Pour Albert Billon, les contrats de génération pourront jouer un rôle important et répondre à des difficultés spécifiques de certaines entreprises dont les salariés vont bientôt partir en retraite. En effet, compté tenu du baby boom, il s'agit d'un défi qui se pose maintenant. Dans une entreprise comme Armor Lux, qui dispose d'un savoir-faire reconnu, il est indispensable que les salariés les plus âgés puissent former des jeunes pour la pérennité de l'activité de l'entreprise.



Le Conseil général se mobilise pour l'emploi

Chaque année, environ 150 000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification. Or, le diplôme reste une garantie contre le chômage. Être diplômé n'empêche pas de connaître le chômage mais ne pas l'être est assurément un sérieux handicap sur le marché du travail. C'est pour cette raison que le gouvernement a mis en place les emplois d'avenir, pour les jeunes sans qualification. 600 emplois d'avenir doivent être créés dans le Finistère et les collectivités locales devront se mobiliser. «Nous regardons avec attention comment nous pourrions recruter des jeunes dans le cadre des contrats d'avenir», a indiqué le président du Conseil général, Pierre Maille. 🍷

Élections locales : ce qui change en 2014

Les prochaines élections locales ne se dérouleront pas tout à fait comme les précédentes. Et absolument pas comme l'UMP l'aurait voulu. Les sections devront bien intégrer cette nouvelle donne pour préparer les élections locales de 2014 et 2015.



La carte des cantons va être redessinée

restant inchangé, la carte cantonale de chaque département devra être modifiée.

Le projet de loi confère une véritable légitimité démocratique aux intercommunalités, en prévoyant que, lorsque les électeurs choisiront les conseillers municipaux, ce sont les premiers des listes élues qui auront vocation à siéger également

au sein des intercommunalités.

Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a présenté, le 28 novembre, un projet de loi organique relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux, nouveau nom des conseillers généraux.

Les élections des conseillers départementaux et des conseillers régionaux devaient initialement être organisées en mars 2014. Mais, elles devront être repoussées de manière à ce que les municipales, les sénatoriales et les européennes puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Les propositions du texte répondent aux demandes de François Hollande : un scrutin départemental qui conserve l'ancrage territorial des élus et garantisse la parité.

Lors du prochain renouvellement général, deux conseillers départementaux (un homme et une femme) seront élus dans chaque canton, au scrutin majoritaire à deux tours. Le nombre d'élus

Afin d'étendre ces dispositions au plus grand nombre de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale, le seuil de population au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste est fixé à 1 000 habitants, au lieu de 3 500 aujourd'hui.

Interview

Ne pas désespérer les criées

Avec Isabelle Thomas



Pour Isabelle Thomas, députée européenne, une grande vigilance s'impose à propos de la politique commune des pêches même si la mobilisation des élus socialistes a permis de faire évoluer le projet initial de la commission.

Cap Finistère : Peux-tu nous indiquer où en sont les négociations sur le budget de l'Union européenne (UE) ?

Isabelle Thomas : La crise est grave. Elle oppose, principalement, trois acteurs. Le Parlement européen souhaite une augmentation du budget pour financer des politiques de relance. La commission est plutôt pour le statu quo. Et quelques États et une partie de la droite européenne sont pour une baisse du budget, partant du principe que l'austérité doit s'appliquer partout. Nous, députés socialistes européens français, sommes aux avant-postes pour que l'UE dispose des moyens

nécessaires pour mener à bien ses politiques.

Cap Finistère : Cette crise budgétaire explique les menaces qui pèsent sur l'aide alimentaire ?

Isabelle Thomas : Tout à fait. Nous avons reçu les responsables des associations caritatives européennes. Elles tenaient à rappeler que 18 millions d'Européens bénéficient de l'aide alimentaire européenne. Le groupe socialiste les soutient et fait tout ce qui est en son pouvoir pour que le conseil et la commission maintiennent l'aide alimentaire.

Cap Finistère : Les demandes des pêcheurs français seront-elles intégrées dans la réforme de la politique commune des Pêches (PCP) ?

Isabelle Thomas : La réforme de la PCP n'interviendra qu'en 2013 pour une mise en œuvre en 2014. Là aussi les restrictions budgétaires peuvent avoir de fâcheuses conséquences : au mieux le budget

restera identique mais avec un pays de plus, la Croatie, et l'intégration d'un nouveau dispositif, la Politique Maritime Intégrée, qui risque de grignoter une partie du budget de la pêche. Cependant, à travers les différents votes intervenus lors de la dernière session, on peut voir dans quelle direction se dirige le Parlement. Par rapport au projet initial, exclusivement environnementaliste, on peut considérer que des progrès ont été accomplis. Mais il reste encore plusieurs batailles à mener. Je pense, en particulier, au renouvellement de la flotte que l'Union européenne refuse toujours. Or, c'est un point majeur pour l'avenir de la profession. Aujourd'hui, des jeunes qui veulent se lancer sont obligés d'acheter des navires parfois vieux de 35 ans. C'est une aberration. Ces bateaux ne répondent pas aux normes de sécurité ou de consommation de gasoil. Nous devons aussi être très vigilants concernant les droits de pêche transmissibles que la commission veut imposer.

Agenda

12 décembre
19h00 : Secrétariat
fédéral au siège de la
Fédération à Quimper.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 982 - Vendredi 7 décembre 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Continuité territoriale



Le Conseil général garantit la continuité territoriale sur l'ensemble du département en mettant en œuvre, notamment, une desserte maritime vers les îles de Molène, Ouessant et Sein. L'île de Ouessant bénéficie également d'une liaison aérienne.

Afin d'adapter les services maritimes assurés les week-end durant la période hivernale, le Conseil général a proposé, à l'occasion de la Commission Permanente du 6 décembre, la mise en place de traversées complémentaires. Il s'agit de répondre aux attentes des résidents insulaires et de certains professionnels travaillant la semaine sur les îles de Molène et Ouessant.

Cette nouvelle offre va se traduire par : - une traversée directe Ouessant/Brest le vendredi soir à 18h00, un aller/retour supplémentaire le dimanche entre Le Conquet et Ouessant/Molène. En fin de matinée au départ de Ouessant/Molène vers Le Conquet et en milieu d'après-midi entre Le Conquet et Molène/Ouessant Ces nouveaux services seront mis en place à compter du mois de janvier 2013.

City group Quimper

Le City group de Quimper Cornouaille s'est réuni le 29 novembre. Une trentaine de militants du sud Finistère se sont retrouvés à cette occasion. Bernard Poignant après un tour d'horizon de l'actualité européenne a répondu aux questions des militants. De l'avenir de la zone euro à la crise qui frappe les membres ou encore au rôle du PSE, il a répondu avec sincérité et pertinence.

« Le City group va reprendre ses activités », annonce Bruno Grall. Le planning des réunions pour 2013 a été établi et les prochaines rencontres auront lieu les 14 février et 23 mai.

Contact : citygroupquimper-cornouaille@gmail.com

Annonces légales & judiciaires

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 novembre 2012 il a été constitué la société **OMEGA BOIS. Forme** : SAS. **Capital** : 3 600 euros. Dont le **siège social** : 92, avenue de la Libération - 29000 QUIMPER. **Objet social** : Réalisation de tout projet de construction bioclimatique sur ossature bois, ainsi que l'ingénierie et l'assistance de tout projet de même nature. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de QUIMPER. **Président** : Monsieur Dominique HELAOUET demeurant Kerillan - 29750 LOCTUDY.

SELARL BERTRAND QUENTEL
au capital de 7 624 euros
120, rue de Kerervem - ZAC de Kergardec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 29 61 20 03

SOCIÉTÉ DRTP
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : Beg Ar Groas
29490 GUIPAVAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GUIPAVAS du 9 novembre 2012, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination :
SOCIÉTÉ DRTP.

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : Beg Ar Groas - 29490 GUIPAVAS.

Objet : Travaux publics, terrassement, réseaux, voirie, démolition, recyclage.

Capital social : 10 000 euros.

Apport en numéraire : 10 000 euros.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame Sandrine PERROT demeurant à GUIPAVAS (29490) Saint-Thudon. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GUIPAVAS du 9 novembre 2012 enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Brest-Ponant le 27 novembre 2012 (bord. n° 2012/1779 - case n° 7), Monsieur et Madame Gilbert PERROT demeurant à GUIPAVAS (29490) Saint-Thudon, ont donné en location gérance à la société **SOCIÉTÉ DRTP**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros, ayant son siège social à GUIPAVAS (29490) Beg Ar Groas, en cours d'immatriculation, pour une durée d'une année à compter du 9 novembre 2012, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, un fonds artisanal de terrassement et travaux publics sis à GUIPAVAS (29490) Beg Ar Groas et pour l'exploitation duquel Monsieur Gilbert PERROT est inscrit au Répertoire SIRENE sous le n° SIRET 424 494 854 00021.

Pour avis,
La Gérance.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires

SELARL Thierry LE GALL
Avocat
BREST (29200) - 32, rue d'Aiguillon
Tél. 02 98 33 92 10 - Fax 02 98 33 92 11

AGRIFIMAT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 76 300 euros
Siège social : 15, rue d'Armor
29400 PLOUGOURVEST
Transféré : Croas Ar Bis
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
434 703 237 RCS BREST

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte des associés en date du 17 octobre 2012, il a été décidé de transférer le siège social qui était fixé à PLOUGOURVEST (29400) 15, rue d'Armor, pour le fixer désormais à PLOUGASTEL-DAOULAS (29470) Croas Ar Bis, à compter du 17 octobre 2012. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
143, avenue Kéradennec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35

SUR UN AIR DE CHOCOLAT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 10, place Hervo
29300 QUIMPERLÉ
Siège de liquidation : 5, résidence de la Fontaine
29300 RÉDÉNÉ
500 075 429 RCS QUIMPER

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION AMIABLE

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2012, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 novembre 2012 à BREST, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI SIL.

Siège social : 23, Le Bourg - SAINT DERRIEN (29440).

Objet : L'acquisition de tous terrains et immeubles, la construction d'immeubles à usage d'habitation ou à usage commercial et professionnel, la gestion, l'entretien, la mise en valeur de ces immeubles et la disposition de ces immeubles.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros en apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Pierre-Yves LACOSTE demeurant 23, Le Bourg SAINT DERRIEN (29440).

Cessions de parts : Libres entre associés ; agrément des associés pour toute autre cession et pour toute transmission en cas de succession ou de liquidation de communauté.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

Pour toute impression,
création, contactez Elodie à
l'adresse.pafimp@wanadoo.fr
ou au 02 98 43 11 44.